

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ESPACE JEUNES



Afin de faciliter les démarches administratives, l'Espace Jeunes propose de ne compléter ce dossier que la première année. Pour les suivantes, il faudra passer récupérer ce dossier pour apporter les éventuelles modifications et attester de sa mise à jour. A cet effet, nous vous demandons d'attester de l'exactitude des informations de ce dossier en signant le tableau ci-dessous dans la case de la période en cours.

Année	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Signature parents				
Cotisation (cadre réservé au directeur)				

JEUNE

NOM : _____ Prénom: _____ Garçon Fille

Né(e) le : ____ / ____ / ____ À : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

E-mail: _____ Tél (le cas échéant): _____

RESPONSABLES LEGAUX

NOM du père: _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle du jeune) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Profession: _____ Employeur: _____

Tél. travail : _____

E-mail: _____

Situation familiale : _____ Autorité parentale : oui non

NOM de la mère: _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle du jeune) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Profession: _____ Employeur: _____

Tél. travail : _____

E-mail: _____

Situation familiale : _____ Autorité parentale : oui non

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Régime d'appartenance : CAF MSA Autre : _____

Numéro d'allocataire : _____

Numéro de sécurité sociale du jeune : _____

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (EN DEHORS DES PARENTS)

• _____ Tél. : _____

• _____ Tél. : _____

• _____ Tél. : _____

AUTORISATIONS PARENTALES

Les parents doivent préciser ci-dessous les modalités d'accueil de leur enfant dans le temps réglementaire des heures d'ouverture de « l'Espace Jeunes ».

Je soussigné(e) _____ autorise :

• Mon enfant à entrer et sortir librement: oui non

• Mon enfant à rentrer seul à la fin de l'activité: oui non

Merci d'indiquer au sein de quelles communes cette autorisation d'entrée et de sortie en autonomie s'applique:

Cette autorisation s'applique seulement pendant les vacances scolaires. Le local jeunesse en période périscolaire est en accès libre, en ce sens les jeunes peuvent entrer et sortir librement sans autorisation, à cet effet à l'extérieur du local les animateurs ne sont pas responsables des jeunes.

• Mon enfant à être transporté par le minibus de l'Espace Jeunes: oui non

• Mon enfant à être en autonomie dans un cadre défini par l'équipe d'animation: oui non

• L'équipe d'animation à prendre des photos de mon enfant ou à le filmer (ces photos ou documents audio visuels pourront faire l'objet d'une utilisation dans le cadre d'une diffusion de documents de nature pédagogique (journal du centre, presse), ou d'expositions relatives) : oui non

• La publication de photos/vidéos sur le blog de l'Espace Jeunes: oui non

• La publication de photos/vidéos sur la page Facebook de l'Espace Jeunes: oui non

• La publication de photos/vidéos sur la page Instagram de l'Espace Jeunes: oui non

• Mon enfant qui est fumeur à fumer au centre: oui non

• Le directeur du Centre à prendre toutes les dispositions si le comportement de mon enfant s'avérait incompatible avec les règles de fonctionnement de l'accueil: oui non

• La structure a utilisé mon adresse mail pour recevoir des informations régulières: oui non

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Mon enfant suit un traitement: oui non

*Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance***

Mon enfant a déjà eu les maladies suivantes:																			
Rubéole				Varicelle				Angine				Rhumatisme articulaire aigu				Scarlatine			
Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
Coqueluche				Otite				Rougeole				Oreillons							
Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non					

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date dernier rappel	Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date dernier rappel
Diphtérie				Poliomyélite			
Tétanos				DTP			

Remplir ce tableau ET fournir obligatoirement en plus une photocopie du carnet de vaccination

Allergies et conduites à tenir: _____

Difficultés de santé (*maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation*). En précisant les dates et les précautions à prendre: _____

Recommandations utiles des parents (*lunettes, lentilles, prothèses auditives, dentaires, comportements...*):

Nom et Tél. du médecin traitement: _____

- Je soussigné, _____ autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

.....

Durant l'année, toute modification concernant les modalités d'accueil du jeune ne pourra être prise en compte qu'après demande écrite et signée par les parents.

Je certifie l'exactitude des informations de ce présent document et m'engage à prévenir la direction de l'accueil de jeunes de toutes modifications de celles-ci.

Fait à : _____, le _____ Signature du/des responsable/s du jeune :

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE COMMUN ESPACE JEUNES



CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE JEUNES

Le service commun Espace Jeunes est géré par Mayenne Communauté sous la responsabilité de son Président. Il est habilité par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

- **Le type d'accueil :**

L'objectif premier de l'Espace Jeunes est d'offrir un espace de vie dans lequel les adolescents peuvent valoriser leur temps libre, partager entre copains, profiter des initiatives programmées, concrétiser leurs projets, exprimer leurs idées, rencontrer de nouvelles personnes.

L'Espace Jeunes est également un lieu d'accueil qui se propose de favoriser les projets d'animation des jeunes, d'apporter des éléments d'autonomie et de responsabilisation. Ce qui caractérise le fonctionnement de cette structure, c'est sa relative souplesse. En effet, le jeune peut venir et repartir dès qu'il le désire. Il est cependant souhaité que chacun aille au bout de son activité.

- **Le public :**

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les jeunes de la 6^{ème} à 17 ans habitants sur le territoire l'ancienne CCHL (Champéon, Charchigné, Hardanges, La Chapelle au Riboul, Lassay les Châteaux, Le Horps, Le Housseau Brétignolles, Le Ribay, Montreuil Poulay, Rennes en Grenouilles, Sainte Marie du Bois, Saint Julien du Terroux et Thuboeuf) ou scolarisés sur le territoire. Les jeunes âgés de 11 ans et scolarisés en classe de 6^{ème} ont quant à eux le choix de profiter des centres de loisirs enfance ou de venir à l'Espace Jeunes. Les séjours organisés l'été et l'hiver sont réservés aux jeunes âgés de 12 à 17 ans. Il arrive parfois que certaines activités soient réservées à une tranche d'âge spécifique, dans ce cas ceci est indiqué dans le programme d'activités.

- **Le lieu d'accueil et les horaires:**

En période scolaire :

- Depuis février 2016, l'Espace Jeunes possède un lieu de vie pour les jeunes. Ce dernier est situé au 2^{ème} étage de l'Espace Madiba, sur la place de l'église de Lassay-les-Châteaux. Ce local spécialement aménagé pour les jeunes est avant tout un lieu d'accueil informel, il est possible de fréquenter librement le local pendant ses horaires d'ouverture sous la responsabilité d'un animateur. Il est possible de se retrouver pour échanger, se détendre, construire des projets, mettre en place ses idées, s'informer et se documenter.
- Le local jeunesse est ouvert pendant la période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h30, le mercredi de la fin du collège à 18h00 et un vendredi par mois de 17h00 à 22h00 avec une veillée thématique de 20h00 à 22h00. **En dehors de ces horaires d'ouverture et à l'extérieur de la structure, les animateurs ne sont pas responsables des jeunes.**

Pendant les vacances :

- L'Espace Jeunes s'organise avec un fonctionnement itinérant. Le but est ici de permettre à chacun de pouvoir bénéficier de ses services. Par conséquent, les activités sont organisées sur les 13 communes en fonction des projets et de la disponibilité des structures d'accueil. C'est aux familles d'amener les jeunes sur les différents lieux d'activités aux horaires indiqués. En cas d'impossibilité, nous proposons aux jeunes du territoire d'assurer le trajet en minibus entre le lieu d'habitation et la commune dans laquelle l'activité se déroule. Pour cela il faut

contacter le directeur au plus tard 48h avant l'activité concernée (si l'activité a lieu un lundi, merci de nous contacter avant le vendredi matin précédent). Passé ce délai, nous n'assurerons ce service que si cela est possible et ne modifie pas l'organisation de ce dernier. De plus, avant chaque période de vacances, la liste des participants pour chacune des activités est disponible en ligne sur le blog, ce qui vous permet éventuellement de vous organiser pour covoiturer avec d'autres jeunes.

- L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (à l'exception du mois d'août et des vacances de Noël) de 14h à 18h. Les jeunes peuvent également participer aux soirées hebdomadaires organisées de 18h à 23h. Lors des sorties et des projets spécifiques, les horaires peuvent être modifiés. L'Espace jeunes ne propose pas d'activités sur le territoire lors des séjours d'été et d'hiver.

- **L'encadrement :**

Les activités sont organisées et encadrées par une équipe d'animateurs. Le service commun s'engage à respecter les taux d'encadrement requis par Jeunesse et Sports pour chacune des activités proposées.

Attention : l'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler une activité lorsque que les conditions minimum pour le bon déroulement de cette dernière ne sont pas effectives (conditions météorologiques, nombre de jeunes inscrits...). Dans ce cas, les familles sont averties au plus tard deux heures avant le début de l'activité.

Vous pouvez consulter les différentes informations sur le blog de l'Espace Jeunes (<http://espace-jeunes-cchl.eklablog.com>), sur la page Facebook « Espace jeunes », sur notre page Instagram « servicecommunespacejeunes » ainsi que sur les programmes distribués avant chaque période d'activité au collège Victor Hugo et dans les mairies des communes concernées.

INSCRIPTION

L'inscription à l'Espace Jeunes est valable sur une année scolaire (de septembre à fin août), cependant les jeunes peuvent s'inscrire à tout moment de l'année.

Afin que les jeunes puissent être accueillis, les parents devront remplir et retourner au directeur de la structure, les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- **Le présent dossier d'inscription (fiche d'inscription dûment complété et signé et le règlement intérieur lu, approuvé et signé)**
- **L'attestation d'assurance de responsabilité civile de l'adolescent**
- **La cotisation annuelle (Fournir un justificatif pour appliquer le Tarif 1)**

Ces pièces sont à fournir lors de la première inscription. Le dossier d'inscription est valable pendant quatre ans avec reconduction annuelle. A cet effet, au début de chaque nouvelle année, il faudra passer récupérer le dossier afin d'effectuer une mise à jour en vérifiant et apportant les modifications nécessaires. L'attestation d'assurance de responsabilité civile de l'adolescent et la cotisation annuelle sont toutefois à renouveler chaque année.

Cependant, toutes modifications en cours d'année concernant les informations transmises lors de l'inscription devront être signalées au directeur.

Au cours de l'année en cours, les jeunes pourront participer à l'ensemble des activités qu'ils désireront dans la limite des places disponibles.

- Pour le local en période scolaire, comme ce dernier fonctionne en accès libre, il n'y a pas besoin de prévenir quand vous souhaitez venir, vous pouvez entrer et sortir librement sur les horaires d'ouverture. (Rappel : les animateurs ne sont pas responsables des allées et venues des jeunes)
- Pour les activités pendant les vacances, il est obligatoire de se préinscrire à l'avance. Sur chacun des programmes, il est indiqué une date à cet effet. Cela signifie que vous communiquez auprès du directeur les activités auxquelles vous souhaitez participer (aucune demande ne pourra être prise en compte avant celle-ci). Ensuite une confirmation d'inscription est réalisée par le directeur à la suite des pré-inscriptions. Celle-ci permet de savoir à quelle(s) activité(s) vous êtes acceptés en fonction des demandes et places disponibles.

En cas de demande trop importante par rapport au nombre de places proposées, le groupe de travail a souhaité mettre en place un ordre de priorité en fonction des différentes animations. Le voici :

Pour les sorties	Pour les activités sur le territoire	Pour la sortie annuelle	Pour les activités complémentaires au collège	Pour les séjours
1. Les jeunes ayant été acteur dans la construction de l'activité ou d'un projet en lien			1. Les jeunes concernés par le projet dans l'enceinte du collège	1. Les jeunes ayant préparé le séjour 2. Les jeunes n'ayant pas été l'année précédente (sur le même séjour) 3. Par ordre du nombre d'activités (hors sorties) auxquelles les jeunes ont participé
2. Les jeunes n'ayant pas participé avec l'Espace Jeunes à la même sortie dans le passé	2. Les jeunes demandant à participer à moins d'activités sur l'année	2. Par ordre du nombre d'activités (hors sorties) auxquelles les jeunes ont participé		
3. Les jeunes ayant participé à moins de sorties dans l'année				
4. Les jeunes refusés à une activité/sortie à la période de vacances précédente				
5. Les jeunes demandant à participer à d'autres activités (hors sorties) pendant ces vacances				

TARIFICATION

Afin de garantir un accès à tous, l'Espace Jeunes en partenariat avec la CAF et la MSA a instauré une tarification modulée (Justificatif à fournir), les tarifs sont calculés selon le Quotient Familial des parents (Tarif 1= QF<900 / Tarif 2= QF>900).

Une cotisation annuelle devra être versée obligatoirement à l'inscription, elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année en cours : Tarif 1 = 15€ / Tarif 2 = 15,75€

Cette adhésion permet de participer à toutes les activités proposées par l'Espace Jeunes. Une participation supplémentaire sera parfois demandée pour certaines activités ponctuelles ou à l'occasion d'activités ou de sorties payantes, dans ce cas cela sera indiqué sur le programme d'activités. Une facture sera alors adressée à la suite de la période concernée.

Le paiement de la cotisation et des différentes activités se fait directement auprès du directeur en espèces, en chèques (à l'ordre du Trésor Public « Espace Jeunes »), en ticket CAF, MSA, en chèques vacances, chèques jeunes collégiens (3^{ème})...

Afin de permettre plus facilement à des nouveaux jeunes de découvrir et d'accéder à une première activité, l'Espace Jeunes propose de ne pas faire payer de cotisation lors d'une première inscription si le jeune ne s'inscrit qu'à une activité (hors sortie). De plus, il est aussi possible d'accéder à une veillée périscolaire sans cotisation.

CONDITIONS D'UTILISATION

Dans la mesure du possible, une charte de vie est définie avec les jeunes. Certaines règles ne sont cependant pas négociables :

- Il est formellement interdit de fumer dans les locaux.
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool ou des produits illicites au sein l'Espace Jeunes.
- Tout matériel représentant un danger quelconque est interdit.
- Le local et les différents lieux d'activités devront être maintenus propres. Chacun participera au ménage quotidien.
- Il est demandé à chacun d'adopter un comportement respectueux de la structure, du matériel et de l'environnement, ainsi qu'un langage « correct » envers les autres usagers de l'Espace Jeunes.
- Il est demandé à chacun de respecter le cadre fixé par la charte de vie.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'arrêter ou d'annuler l'activité en cas de non-respect du présent règlement et/ou de dégradation de matériel.

ASSURANCE / RESPONSABILITE / CAS DE VOL

- Le service jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels des participants.
- Les activités du service jeunesse sont couvertes par une assurance. Cette dernière n'intervient que si sa responsabilité est engagée.

Les familles sont encouragées à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels les jeunes peuvent être exposés en participant aux activités ou à vérifier la couverture garantie par leur assurance.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié par décision du Conseil Communautaire.

.....

Merci de signer et dater ce règlement pour acceptation précédé de la mention « lu et approuvé »

Année	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Signature parents				
Signature jeune				